



Parce que vous allez survivre...

Grâce aux progrès de la médecine, vous survivrez à une maladie grave

- **42 %** des femmes et **45 %** des hommes recevront un diagnostic de cancer au cours de leur vie. **63 %** des Canadiens atteints de cancer **vivent 5 ans** ou plus après avoir reçu leur diagnostic.
- **À toutes les 7 minutes**, une personne est victime d'une crise cardiaque au Canada. En adoptant des comportements sains, vous pouvez retarder de 14 ans l'apparition des maladies du cœur et de l'AVC.

Sources : Société canadienne du cancer, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Mais cet incident de parcours pourrait bien vous coûter vos rêves...

Pour guérir, vous voudrez vous offrir les meilleurs traitements sans attendre. Le pourrez-vous **sans compromettre** votre qualité de vie, vos économies ou vos projets de retraite ?

Quiétude^{MD} vous garantit le versement d'une somme d'argent



Si vous êtes atteint d'une maladie grave :

versement d'une somme d'argent libre d'impôt¹



Si vous décédez :

remboursement libre d'impôt des primes à vos héritiers (minimum 25 % du capital assuré) si vous n'êtes pas tombé malade



Si vous demeurez en santé :

à l'échéance de votre contrat, remboursement jusqu'à 100 % des primes payées, libre d'impôt²

¹ Un délai de survie de 30 jours est prévu au contrat.

² Le remboursement des primes est offert en option.

Ne laissez pas la maladie briser vos rêves

Donnez-vous toutes les chances de reprendre votre vie là où vous l'aviez laissée.

Maladies couvertes :

crise cardiaque, Alzheimer, cancer, sclérose en plaques, Parkinson, paralysie, coma, accident vasculaire cérébral, chirurgie coronarienne, etc.

Appelez dès maintenant !

